L'ABEILLE.

IMPRIME' ET PUBLIE', TOUS LES JOURS, PAR JEROME BAYON. IMPRIMEUR DE L'ETAT ET DE LA VILLE.

Il faut que l'UNION soit conservée.

MARDI MATIN, 2 JUIN 1835.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 2 juin.

On doit se rappeler sans doute, qu'une action pour plusieurs centaines de mille piastres a été instituée il y a quelques tems, par les héritiers Poultney contre tous les acquéreurs des terrains situés dans le faubourg Lafayette. Plusieurs mois se sont écoulés en discussions les plus minutieuses sur la nature de cette affaire. Jugement fut rendu en première instance contre les plaintifs par la Cour de District du premier district judiciaire de cet Etat. Appel en fut fait devant la Cour Suprême, et celle ci, après avoir examiné d'une manière scrupuleuse toutes les bases sur lesquelles se fondaient les demandeurs a, dans le jugement qu'elle rendit hier, maintenu et confirmé celui de la Cour de District.

La Compagnie du dessèchement de la Nouvelle Orléans ne va pas tarder sans doute à commencer ses opérations, quoique sous des auspices moins favorables que nous avions lieu d'espérer.

La ville a souscrit pour $350,000; divers particuliers pour $57,000, et comme il est ordonné par la charte que le trésorier de l'Etat devra souscrire pour $50,000 aussitôt que le montant des souscriptions s'élèvera à une somme de $400,000, cette société va donc avoir à sa disposition un capital de $457,000 pour commencer à opérer.

La Compagnie doit s'assembler cette semaine et nous espérons que messieurs les directeurs donneront leurs ordres et leurs instructions pour qu'aussitôt possible que un échantillon de leurs travaux vienne confirmer les espérances des partisans de cette entreprise, convaincre ses adversaires de l'inutilite de leur opposition, et prouver aux capitalistes les avantages d'une pareille spéculation.

Si le montant des souscriptions particulières au fonds capital de cette Compagnie n'a pas atteint un chiffre plus élevé, nous ne devons l'attribuer qu'à la multiplicité des diverses autres spéculations dans lesquelles les capitalistes ont déjà investi leurs fonds, et au court espace dans lequel les livres sont restés ouverts; mais nous ne devons pas craindre que la modicité du capital puisse arrêter la marche progressive de la Compagnie; nous n'avons à redouter au pis aller qu'un retard dans la complétion de l'ouvrage.

Le dessèchement d'une certaine portion de terre va être entrepris immédiatement pour convaincre par l'évidence les incrédules, et les ressources de la Compagnie augmenteront au fur et à mesure que l'ouvrage avancera, ce même ouvrage devenant progressivement plus facile et mieux entendu, les recettes devront faire face aux dépenses et nul doute que la Compagnie n'obtienne de nouveaux fonds pour renouveler ses opérations sur une échelle plus étendue.

Pendant la première année, ni l'Etat ni la Ville, ni la Compagnie n'auront de directeurs à nommer, à moins d'une démission d'un des commissaires que la charte a déjà désignés et qui doivent rester en place jusqu'en 1836. C'est ce qui vient d'arriver, et M. Culbertson, Recorder, a sur le champ été nommé commissaire. Ainsi, les intérêts de la ville sont même à présent dignement représentés.

Un grand nombre de personnes nous [redacted] prient de demander les raisons pour lesquelles on laisse subsister une si grande quantité de matériaux sur la banquette Sud, de la place Jackson, ainsi que cette pyramide de terre provenant de la rue que l'on vient d'ouvrir à travers cette même place.

Quant aux matériaux, nous savons de bonne part que l'ordre a été donné par le commissaire du 4e. district à l'entrepreneur qui bâtit vis à-vis cet endroit, d'avoir à les enlever; mais il n'est pas moins vrai, qu'hier encore ils encombraient tout le trottoir, au point qu'il était impossible d'y passer sans courir les risques de s'estropier. Relativement à l'amas de terre provenant de la rue nouvellement ouverte, nous ignorons à quel officier il appartient de le faire enlever.

[redacted] MORALITÉ. [redacted]

Une scène des plus indécentes, a eu lieu hier, en plein jour, dans un des quartiers les plus fréquentés de la cité, à l'encoignure même de la bourse. Un individu que nous ne voulons point nommer ici, ayant probablement fait usage d'une dose trop forte de liqueurs spiritueuses, s'est trouvé réduit à un état d'ivresse tel, que la morale publique a été outragée de la manière la plus horrible. Le vice le plus éhonté eut peut être rougi, tant le scandale a été poussé à son comble. Ce malheureux cependant dont le crime le plus grand est peut-être d'avoir bu jusqu'au point de perdre la raison, et de se mettre au niveau de la brute, a été transporté au corps de garde, et là, en revenant à lui, il aura frémi sans doute de l'opprobre dont il s'est couvert.

Nous espérons qu'un semblable tableau ne se renouvelera plus sous nos yeux, et que cette scène honteuse servira de leçon à tous ceux qui, oublient quelquefois de mettre une mesure modérée à leurs libations bachiques.

Le *Diario* de Mexico du 26 avril dernier contient une communication sur l'établissement d'une banque nationale dans cette cité, dont le capital sera, pour commencer, d'un million de piastres divisé en 5000 actions de $200 chaque. L'auteur recommande les banques nationales de France et d'Angleterre comme les modèles les plus parfaits de ce genre d'institutions. Il développe son plan de manière à faire voir tous les avantages qui pourront résulter au Mexique de la circulation d'un papier monnaie de l'immense facilité que ce papier monnaie introduira dans les opérations de change &c.

L'auteur de l'article et l'éditeur du journal recommandent enfin aux personnes qui voudraient co-opérer à l'établissement de cette banque de vouloir inscrire leurs *noms sur le livre disposé à cet effet et ouvert* au bureau de ce journal; et aussitôt que le nombre des souscripteurs sera assez considérable, on leur soumettra le projet de la charte de cette institution ainsi que les mesures préalables qu'il faudra prendre relativement a son organisation. Nous doutons du succès d'une pareille entreprise; en raison de l'abondance du numéraire en circulation dans les grandes villes de cette république; les commerçans et tous les citoyens en général préféreront toujours une monnaie réelle à un papier que l'on pourra si facilement contrefaire.

MEXIQUE. [redacted]

Par l'arrivée en ce port de la goëlette *Tampico* nous recevons des gazettes de Tamaulipas jusqu'au 18 mai dernier. Les nouvelles qu'elles contiennent sont de la plus haute importance; elles confirment entièrement ce que nous avons annoncé dans notre No. d'hier concernant la prise de Zacatecas par les troupes sous le commandement du général Santa Anna. Voici les les détails publiés dans la "Gaceta de Tamaulipas" du 18 mai tels qu'ils ont été donnés par le commandant en chef lui-même à son quartier général de Zacatecas, sous la date du 11 du même mois de mai:

[Commandance militaire de Santana de Tamaulipas.]

M. le commandant général de l'Etat de San Luis Potosi m'a transmis officiellement sous la date du 12 courant, et par un courrier extraordinaire la nouvelle heureuse ci-après copiée mot à mot.

Je viens de recevoir à l'instant même [7 heures du *soir*], les détails suivans que je copie à la lettre tels que je les ai reçus officiellement.

QUARTIER GENERAL DE ZACATECAS.

Je fais savoir à Son Excellence M. le ministre de la guerre et de la marine ce qui suit:

M. le secrétaire,

Aujourd'hui, onze de mai, à 9 heures du matin, les armes du gouvernement général de l'Union ont obtenu un triomphe éclatant sur les forces commandées par Don Francisco Garcia, excédant 5000 hommes et possédant un grand train d'artillerie. Deux heures d'une action très sanglante engagée dans les champs de Guadalupe suffirent pour nous assurer une victoire que nos ennemis croyaient obtenir par l'appareil belliqueux avec lequel ils se présentèrent et par les manœuvres qu'ils exécutèrent sur la plaine où ils eurent la hardiesse de venir. hier matin, établir leur camp; ce matin, à 5 heures je les attaquai sur plusieurs points, n'ayant avec moi que 3 400 hommes de toutes armes dont se composait mon armée d'opérations; et quoique je pusse me procurer un plus grand nombre de forces, je me décidai cependant à offrir la bataille avec celles que je réunis à Aguas Calientes, afin *de ne point retarder mes opérations. Tout est tombé en mon pouvoir.* Canons, armes, munitions et environ 800 prisonniers. Le champ de bataille présentait le spectacle le plus horrible. De notre côté, il y eut environ 100 hommes de tués ou de blessés. Finalement des torrents de sang ont coulé par le caprice de D. Francisco Garcia et celui de ces chefs coupables, qui, aveuglés et obstinés refusèrent de se rendre aux instances que je leur fis hier, à cette même heure, ainsi qu'il appert du document imprimé ci-joint et de la réponse grossière également ci-incluse, que l'on me fit. Ce triomphe étant obtenu dans les plaines de Guadalupe ainsi que je viens de le dire, je marchai rapidement, et sans perdre un moment sur cette ville pour tacher de m'emparer de suite de toutes ses fortifications, de tous les magasins de dépots, et de faire autant de prisonniers parmi ceux qui se préparaient encore à m'opposer de la résistance. Je parvins enfin à prendre possession de la ville entière. Son Excellence le général Parres, à la tête de 500 cavaliers, continuera cet après midi sa marche sur Fresnillo et Sombrerete. Je m'empresserai de vous rendre compte de ses opérations, et je vous donnerai également des détails plus particuliers sur l'affaire de ce jour, lorsque j'aurai le loisir de le faire. Les généraux, les chefs et toute la troupe sous mon commandement ont tous rempli leurs devoirs, et méritent les plus grands éloges

Je n'ai plus qu'à me féliciter avec le gouvernement général d'un triomphe qui doit consolider la paix et le bien être de la république, et exprimer mes regrets pour la perte de ceux des Mexicains qui se sont sacrifiés à la défense de la cause sacrée de la patrie; mais ces chefs, ces moteurs d'une injuste rebellion rendront compte à Dieu et à la nation des malheurs qu'ils ont occasionnés.

Veuillez, Monsieur, donner connaissance du tout à Son Excellence le président par intérim, pour sa propre satisfaction, et agréer l'assurance de ma parfaite considération.

Dieu et liberté—Quartier général de Zacatecas, ce 11 mai 1835. ANTONIO LOPEZ DE SANTA ANNA.

Depuis cet écrit j'ai fait 2700 prisonniers sur l'ennemi. LOPEZ DE SANTA ANNA.

Je vous soumets tout ce que dessus pour votre connaissance et votre satisfaction, et je vous prie en même tems de vouloir donner à ces nouvelles la plus grande publicité possible, afin que ceux qui aiment le bon ordre et la prospérité de la nation puissent se réjouir avec nous d'un triomphe qui doit contribuer puissamment au maintien de cet ordre et de cette prospérité; et afin que les anarchistes sachent que leur règne est passé et que la république ne doit plus rien craindre de leurs projets destructeurs.

Dieu et Liberté—Santana de Tamaulipas 16 mai 1835. GREGORIO GOMEZ.

A M. le 1er. alcade de cette ville.

Nous publions avec plaisir le document qui suit, inséré dans le National de 1834. Il donne un aperçu de l'ouvrage que M. Poussin ex-major au corps du génie américain a écrit sur les améliorations intérieures exécutées dans les Etats-Unis d'Amérique.

TRAVAUX PUBLICS.

Travaux d'améliorations intérieures projetés ou exécutés par le Gouvernement général des Etats-Unis d'Amérique, de 1824 à 1831, par Guillaume-Tell Poussin, ex-major au corps du génie américain.

Les Américains ont compris de bonne heure toute l'importance des travaux publics et des banques; ils ont compris que, pour activer la production, il fallait développer des moyens de circulation pour les produits comme pour les capitaux: c'est sur cette donnée que se sont fondés les établissemens de crédit qui couvrent ses villes et ses bourgs à peine habités; que ce sont exécutés ces voies de communication qui sillonnent son vaste territoire, qui unissent ses immenses fleuves, qui coupent ses forêts vierges et ses monts escarpés; que s'est formé enfin cette marine qui s'élève rivale des marines les plus puissantes de l'ancien monde.

La promptitude avec laquelle toutes ces merveilles d'une civilisation avancée se sont créées dans la même période où un peuple né d'hier constituait sa liberté, ses institutions, et était obligé de conquérir, de défendre et défricher son territoire, tout cela sera long-temps difficile à comprendre parmi nous.

C'est pour nous expliquer ces grands résultats, pour nous faciliter les moyens d'atteindre au même but, que M. le major Poussin a publié l'important ouvrage que nous allons essayer d'analiser.

M. le major Poussin est un de ces jeunes Français qui, à la suite des derniers désastres de l'empire, furent obligés de chercher une seconde patrie dans la patrie de Washington. En raison des études spéciales qu'il avait faites, il fut bientôt appelé à rendre à son pays d'adoption les services que les réactions politiques ne lui permettaient plus de rendre à la France; il fit partie, avec le général Bernard, et sous sa direction, de la commission des travaux publics qui avait été chargée par le gouvernement fédéral d'organiser un vaste système de défense du territoire, et de le combiner avec des voies de communications intérieures destinées à assurer les rapports commerciaux entre les divers états de l'Union, même en cas de blocus des côtes. M. Poussin ne raconte donc point seulement ce qu'il a vu et étudié, il parle d'une manière approfondie des travaux auxquels il a participé et qu'il a contribué à organiser.

Son travail a jeté un jour tout nouveau sur le système suivi aux Etats Unis pour activer ce développement de travaux dont les rapports isolés sont venus nous surprendre. Ceux qui se reportaient par le souvenir à la France féodale, divisée en provinces ayant chacune son administration distincte, ses usages, ses intérêts, ses douanes, ses impôts particuliers, ne pouvaient point comprendre la simultanéité des travaux accomplis par les états fédératifs de l'Amérique du Nord. On ne concevait pas que de l'anarchie et de la lutte des intérêts rivaux, souvent hostiles, des diverses localités de l'Union, pût résulter un ensemble, une coordination d'efforts dans un but, dans un intérêt commun. Cet accord s'est cependant réalisé, il a porté ses fruits; M. le major Poussin nous en fait connaître et la cause et les effets.

"La constitution, dit M. Poussin, avait prévu la nécessité de s'occuper des moyens de défense et de protection du pays, ainsi que des besoins du service des postes. Il paraissait donc naturel de faire rentrer dans le même système tout ce qui pouvait tendre à établir des rapports plus directs entre les habitans d'une contrée et ceux d'une autre, tout ce qui favorisait les rapports industriels, la navigation intérieure, le commerce, l'encouragement des manufactures et des fabriques, etc.

"Ce fut sous l'heureuse influence de cette interprétation libérale qu'en 1821, le système des fortifications permanentes étant très avancé dans son exécution, une commission fut créée et chargée de donner de l'ensemble et de l'unité aux immenses travaux d'entreprise qui, sur tous les points de l'Union, venaient revendiquer la main protectrice du gouvernement, demandant aux lois des plans et aux études des avant-projets."

"Cette commission, ajoute, M. Poussin, embrassa dans son premier travail une enquête générale sur tous les canaux praticables ou que réclamaient des intérêts locaux, depuis la baie de Boston jusqu'au golfe du Mexique.... Ce grand travail, qui occupe le commission pendant plusieurs années, a servi de base et de cadre principal auquel sont venues se rattacher toutes les entreprises qui, depuis, se sont enveloppées dans une proportion qui ne trouve de mesure que dans la prospérité même de l'Union, et qui ne peut se comparer avec celle d'aucun pays."

Ce fait, que nous avons tenu à emprunter textuellement à l'ouvrage de M. le major Poussin, expliquera comment dans un pays divisé en vingt-quatre états fédératifs, la constitution la plus démocratique a fourni les moyens d'imprimer à des travaux les plus importans une direction unitaire, d'après un plan général et systématique: travaux que les gouvernemens absolus et aristocratiques, malgré le pouvoir discrétionnaire dont ils disposent, n'égaleront jamais sans doute.

"Par suite du même esprit libéral, dit encore M. le major Poussin, le gouvernement intervint dans ces travaux et avança des fonds assez considérables à plusieurs compagnies, pour en activer l'exécution et leur imprimer le cachet que réclamait leur importance et leur généralité. Ces fonds furent le plus souvent avancés pour un nombre équivalent d'actions, dont le gouvernement devint propriétaire.... Dans d'autres circonstances, des terres du domaine de l'état furent aliénés pour subvenir aux dépenses de construction nécessitée par l'établissement de communications à travers les contrées de cette vaste république."

Indépendamment de ce système d'intervention du gouvernement national dans les travaux d'utilité publique, les états les plus avancés de l'Union ont créé un *fonds des améliorations intérieures* pour encourager les travaux qui intéressent chaque état en particulier; ces fonds sont administrés et répartis par un comité choisi dans le sein de chaque législature.

C'est par le levier puissant de l'association, de l'association prise dans ce qu'elle a de plus vaste, de plus complet, dans la centralisation des forces vives, du crédit et des lumières du pays, de l'association qui, dirigée et appliquée par un gouvernement national, rend tout possible et facile c'est, disons nous, à l'aide de cette réunion d'efforts communs que les Américains ont changé de fond en comble, en quelques années, la face de leur sol.

Quand il n'aurait fait que mettre en saillie cette vérité utile, sans laquelle rien de plus grand ne peut être entrepris, M. le major Poussin nous aurait rendu un service signalé. Mais M. Poussin a voulu joindre la démonstration au principe; la partie la plus importante de son ouvrage contient la description la plus fidèle, la plus complète, tant sous le rapport de l'art que sous le rapport statistique, commercial et politique, des travaux exécutés dans l'Union américaine.

L'esprit général du système qui a présidé à ces travaux a d'abord été le besoin d'assurer, même en cas de guerre, les communications entre toutes parties du territoire; puis la nécessité de favoriser le commerce intérieur, l'esprit d'entreprise, les défrichemens, de soutenir la concurrence des Anglais dans le Canada, afin de resserrer les liens qu'il était urgent d'établir entre le centre de la grande fédération et les états conquis ou cédés, tel que la Louisiane, les Florides, etc.

Pour bien apprécier l'importance de ces travaux, il faut se rendre compte de l'aspect général de cet immense territoire: bornés à l'Est et au Sud par l'océan Atlantique et le golf du Mexique, les Etats-Unis présentent un développement, de côtes de 1340 lieues. A *l'extrémité Nord*, d'immenses lacs, espèces de mers intérieures, arrosent le pays, alimentent des fleuves et des rivières, sans nombre, séparent le territoire de l'Union des propriétés anglaises dans le haut et bas Canada, et des peuplades encore sauvage, indépendantes du gouvernement fédéral. La frontière de terre de l'Ouest touche à la république du Mexique et s'étend jusqu'à l'océan Pacifique.

Au centre, les monts Alléghanys séparent les états de l'est de ceux de l'ouest.

L'ensemble de ce territoire présente une superficie de 2,037,165 milles anglais carrés.

Pour vaincre les obstacles naturels que présentait la chaîne des Alléghanys, et pour mettre les états de l'ouest en communication avec ceux de l'est, et, par conséquent, avec l'Océan, un canal et un chemin de fer ont été entrepris. Le canal unit la Chesapeake à l'Ohio entre Washington siège du gouvernement central, et Pittsburg. "Il a été commencé, dit M. le major Poussin, aux frais d'une "compagnie dont le gouvernement général, les états de "Virginie, de Maryland et de Pensylvanie, les corporations des trois villes de Washington, Alexandrie et "Georgetown, et quelques particuliers sont actionnaires."

Le chemin de fer de Baltimore à l'Ohio est destiné à compléter ce système de communication.

Le canal de la Chesapeake à l'Ohio unira l'Atlantique, avec le golf du Mexique, par le Mississipi, dans lequel l'Ohio verse ses eaux. Cette ligne de navigation traversera les états du centre de l'ouest et du sud.

Dans la partie Est, elle est continué au moyen d'un canal qui réunit la Chesapeake à la Delaware. Cette voie artificielle assure les communications directes par eau entre Washington et Philadelphie, sans qu'il soit besoin de sortir des baies et de côtoyer l'Océan.

Un troisième canal de la Delaware au Rariton continue cette ligne parallèle à la côte et unit les deux plus grands centres de l'Union, Philadelphie et New-York.

Déjà, entre ces deux villes, un chemin de fer de 34 lieues permet de franchir, cette distance en six ou sept heures.

Un chemin de fer de Providence à Boston complète cette ligne de communication; la distance de cette dernière ville à Washington est parcourue, partie par les chemins de fer, partie par eau, en vingt-sept heures, en traversant Philadelphie et New-York, et la distance n'est pas moins de 165 lieues!

La réunion de l'Atlantique au golfe du Mexique, par le Mississipi et l'Ohio, est assurée, nonobstant le canal de la Chesapeake à l'Ohio, par le canal de Pensylvanie et par un chemin de fer. On communique de Philadelphie à Pittsburg. sur l'Ohio, par une ligne de navigation d'environ 110 lieues, franchissant une somme de pentes et de contre pentes égale à 639 mètres (1,660 pieds) et par un chemin de fer de 59 kilomètres franchissant 784 mètres (2,413 pieds) de pentes et contre-pentes,

L'état de Pensylvanie a dépensé jusqu'à l'année 1833, 195 millions de francs en travaux d'améliorations. "Cet "état aura bientôt dit M. le major Poussin, 282 lieues de "canaux et de chemin de fer terminés;" sa population est de 1,342,000 âmes.

Les chemins de fer de Philadelphie à Colombia est entièrement construit aux frais de l'état de Pensylvanie; son étendue est de 29 lieues et demie. [illegible] ont été retirés d'Angleterre (1).

Les rivages des lacs, sans y comprendre ceux du lac supérieur, présentent un développement de 720 lieues, entourés de plus de vingt millions d'hectares de bonnes terres. C'est ce foyer d'une immense production qu'il fallait mettre en communication d'une part avec le golfe du Mexique, par la vallée de l'Ohio et celle du Mississipi, et d'autre part avec l'Atlantique par la vallée de l'Hudson. Ce travail était d'autant plus urgent pour les Etats Unis que les Anglais, étant maîtres de la partie nord des lacs qui baigne le Haut-Canada, et du cours du fleuve St-Laurent, auraient eu le monopole du commerce que la fertilité de ces rivages devait développer.

Les travaux de cette double communication ont été entrepris aux frais de deux états. Le canal de l'Ohio, qui unit la rivière de ce nom au lac Erié a été exécuté aux frais de l'état de l'Ohio; il a un développement de 125 lieues. Commencé en 1825 il a été achevé en sept années, et dans cette période le même état a exécuté 145 lieues de canaux.

Le grand canal de New-York présentait de plus grandes difficultés, soit en raison de la nature du terrain, soit à cause des pentes qu'il fallait racheter. Son développement, depuis Buffalo sur le lac Erié jusqu'à Albany, ville située sur l'Hudson, au point où la marée du fleuve se fait encore sentir, est de 144 lieues environ.

Ce travail ordonné par la législature de l'état de New-York, et entrepris à ses frais, dut comprendre en outre le canal Champlain qui devait réunir le lac de ce nom avec l'Hudson, au même point d'Albany. De cette manière les bateaux qui descendaient du lac Erié vers l'Hudson, arrivés à Albany, pouvaient à leur choix, ou remonter vers le Nord jusqu'au lac Champlain, ou descendre vers l'Océan à New-York.

Le lac Champlain, dans l'état de Vermont, est entouré d'immenses forêts qui fournissent les plus beaux bois de construction; les mines de fer qui existent sur ses bords, et la richesse de la production de cette contrée, rendaient très importante pour New-York cette seconde communication artificielle, dont l'étendue est de 25 lieues. Aussi le *grand canal*, d'Albany au lac Erié, et le canal Champlain ont-ils fait l'objet d'une seule et même entreprise, exécutée entièrement aux frais de l'Etat de New-York.

Les travaux furent commencés le 4 juillet 1817.

Les dépenses avaient été évaluées:	
Pour le grand canal du lac Erié, à	[redacted]
Pour le canal Champlain, à	4,72[illegible]
Ensemble	31,4[illegible] f.
Elles se sont élevées en réalité	
Pour le grand canal, à	37,436,398 f.
Pour le canal Champlain, à	13,[illegible]
Ensemble	50,534,9[illegible] f

En 1819 lorsque la section du milieu du grand canal fut terminée; en 1822 la dette contractée par l'Etat de New-York pour subvenir aux fonds des canaux Erié et Champlain s'élevait à 25 millions; 45 lieues et demie de canal furent livrées à la navigation, et produisirent, depuis avril jusqu'à décembre, un revenu de $27,363 f.

En 1824, *l'état avait emprunté, pour cette grande entreprise*, 40 millions, et le revenu sur 112 lieues terminées s'élevait à 2,222,000 francs de 10 mille bateaux ayant navigué sur le canal, à la jonction du canal Erié avec le canal Champlain.

Enfin, en 1825, après huit années du travail, l'entreprise fut entièrement terminée.

A cette époque, on estima que le revenu annuel s'élèverait à 5 millions, et que la dette pourrait être entièrement [illegible] en dix années. Toutes ces prévisions ont été dépassées.

Pour l'année 1832, le revenu s'élevait à	10,153,4[illegible] f.
Des dépenses d'entretien et d'administration, à	4,007,8[illegible]
Le revenu net, à	6,145,57[illegible] f.

L'accroissement rapide du revenu a décidé, en 1833, les commissaires préposés par la législature pour surveiller cette entreprise, à réduire de 20 p. 0/0 les tarifs. En 1834, on a fait une nouvelle réduction de 15 p. 0/0, et, malgré cette double réduction, le développement commercial a été tel, que le péage s'est accru d'un million et demi par an, relativement à l'année précédente.

La population de l'état de New-York, qui, en 1820, ne dépassait pas 1,372,812 habitans, avait atteint, lors du dernier recensement, en 1830, 1,918,608. Elle doit dépasser aujourd'hui le chiffre de 2,400,000 habitans.

L'achèvement du grand canal et la construction du canal de l'Ohio ont complété la grande ligne de navigation intérieure qui met en communication de New York avec la Nouvelle-Orléans, l'Océan atlantique avec le golfe du Mexique, qui, ainsi que le dit M. le major Poussin, convertit la partie la plus importante des Etats-Unis en une île immense.

Le développement général de cette grande ligne se subdivise ainsi:

De l'Océan à New-York	32 kilom.
De New-York à Buffalo, sur le lac Erié	724
De Buffalo, sur le lac Erié, au canal de l'Ohio	274
Le canal de l'Ohio	433
La rivière de l'Ohio	885
Le Mississipi, depuis le confluent de l'Ohio jusqu'à l'embouchure, dans le golfe du Mexique,	1,60[illegible]
Distance totale.	4,022 kilom.

Ainsi; au moyen de deux canaux construits en huit années, on a complété une ligne de navigation de 4,022 kilomètres, c'est-à-dire de plus de mille lieues, qui traverse tout le territoire des Etats-Unis, du nord-est au sud-ouest, et qui tourne la chaîne des monts Alléghanys!

Et après cela, on voit chez nous des hommes d'état reculer, *effrayés, devant la dépense nécessaire* pour mettre en communication l'Océan et la Méditerranée, au moyen du chemin de fer du Hâvre à Marseille!

Il est vrai de dire qu'aux Etats Unis, il existe un véritable esprit national, qui fait que chacun cherche et trouve son bien être particulier dans le bien être général. D'ailleurs; l'expropriation pour cause d'utilité publique ne présente pas les mêmes difficultés qu'en France. Elle est même, dans la plupart des cas, nulle; car les propriétaires américains, comprenant toute l'importance des voies de navigation, cèdent leurs terres à bas prix. Pour le grand canal de New-York, on a fait mieux encore: un grand nombre de propriétaires ont offert et donné gratuitement une forte quantité de terres d'une grande valeur sur la ligne parcourue. On doit ajouter en outre que l'acte de *concession a donné* aux commissaires le droit de prélever 1,355,000 fr de taxes, (*assessments*) sur les terres avoisinant le canal à une distance de 25 milles, et cela pour indemnité de la plus value que le canal devait donner à ces terres. C'est donc avec raison que M. le major Poussin fait remarquer que "chez ce peuple sage les efforts des individus se coordonnent heureusement et forment un ensemble auquel ils doivent leur caractère d'union.

L'ouvrage de M. major Poussin est écrit avec une telle simplicité, avec une exactitude si scrupuleuse, avec si peu de prétention pour lui même, qu'on se surprend, en le lisant, à oublier l'auteur, absorbé qu'on est par les merveilles de l'art qu'il décrit

Ceux qui voudront connaître les travaux publics des Etats Unis devront lire le livre de M. Poussin. Les députés, qui seront bientôt appelés à statuer sur des lois de cette nature, y trouveront des résumés d'actes législatifs du gouvernement américain qui pourront leur servir de guide. Il est seulement à regretter que M, le major Poussin n'ait pas complété son ouvrage en faisant un exposé spécial du système de concession des travaux publics lors qu'ils sont exécutés par les compagnies particulières; son *expérience* sur cette matière eût été fort utile pour les travaux qui se préparent en France. Mais cette lacune peut facilement se réparer.

Au surplus, M. le major Poussin a atteint et dépassé le but qu'il s'est proposé, et qu'il expose en ces termes dans l'introduction de son livre: "Je serai satisfait, dit-il, si en remplissant ma tâche d'une manière purement spéciale et dans les rapports avec l'art de l'ingénieur, je puis offrir à mes collègues de France quelques documens intéressans sur des travaux d'art, et à la France une nouvelle preuve que ses fils, dans quelque pays que le sort les jette, se rappellent toujours avec orgueil qu'un devoir sacré pour eux, c'est d'honorer le nom français." E. P.

ERRATA—Dans notre No. d'hier:—1re. colonne de l'éditorial à l'article "*La France et l'Amérique*", 2me. paragraphe, fin de la 21e. ligne, au lieu de "et la" lisez et à *la*.

Quatrième paragraphe: 13e. ligne au lieu de "Il n'ait" lisez *il ait* 14e. ligne dernier mot, au lieu de "Pourrait" lisez *pouvait*.

C'est aussi par erreur que nous avons omis le nom de M. Caldwell parmi ceux des membres qui ont assisté à la dernière séance du Conseil, M. Caldwell se trouvait présent dès l'ouverture de l'assemblée.

COMMERCIAL.

MARCHE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

NOUVELLE-ORLEANS, 1er. juin 1835.

ACTIONS.—3 de la Banque de Cité.		$110
	177 de la Cp. d'Assur. de l'Océan.	52
COTON.—88 balles Mississipi la livre.		19 1-4c.
	250 do do	17 1-4
SUCRE.—25 boucauts beau		7 3-4
	Première qualité très rare.	
MELASSES.—30 à 33c. le gallon.		
CAFE.—Havane 14c. la livre.		
	Rio 13 1-2 do	
TABAC.—103 boucauts	5 1-2 6 1-2 à 7 1-2	
66 do	5 1-2 à 7 1-2	
100 do	do do	
300 do	do do	[redacted]
	En demande.	
PORC.—Mess $16 50 le barril		
	Prime 14 do	
JAMBONS.—Inspecté à 9 1/2c la livre.		
	Do Côtes 9 do	
BEURRE.—Cet article est nul sur le marché.		
SAIN-DOUX.—8 1-2 à 8 3-4 la livre—sans demande.		
BŒUF.—Mess $13 rare.		
	1re qualité 11	
FARINE.—$6 1-4 à 6 1-2 le barril—abondant.		
WISKEY.—43 à 45c—rare,		
	Et presque sans demande.	
MAIS —85 à 87 1-2c le boisseau en grus.		
TOILES D'EMBALLAGE —40c. la yarde.		

Le sud de l'Alabame, amplement pourvu. On ne peut s'attendre à de grandes opérations avant les demandes du Mississipi et de la Louisiane.

PAR AUTORITE.

ACTE

Supplémentaire à et pour amender l'acte intitulé "acte pour accorder certains privilèges à la ville de Donaldson," approuvé le sept mars mil huit cent vingt trois.

Sect. 1re. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale; Que la *cinquième section du susdit acte* est amendée de manière à autoriser les administrateurs de la ville de Donaldson, ou une majorité d'entr'eux à imposer et à collecter telles taxes sur les billards et les cabarets qu'ils jugeront convenables; bien entendu que les dites taxes ne devront en aucun cas, excéder la somme de vingt piastres, sur chaque billard ou cabaret.

Sect. 2me. Et il est de plus décrété, etc; Que toutes lois ou parties de lois contraires aux dispositions du présent acte, sont et demeurent rappelées.

ALCEE LABRANCHE, Orateur de la Chambre des Représentans.
C. DERBIGNY, Président du Sénat.

Approuvé le 2 avril 1835.
E. D. WHITE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ACTE.

Supplémentaire à l'acte intitulé "Acte pour autoriser le trésorier de l'Etat à souscrire pour cinq cents actions, au nom de l'Etat, au fonds capital de la compagnie des canaux de Barataria et de Lafourche, et pour d'autres objets" passé le six mars, mil huit cent trente cinq.

Sect. 1re. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale; Que les dispositions de la neuvième section du dit acte, ne s'étendront ou ne s'appliqueront pas aux bayous Bullet et de Jean, qui se trouvent au-dessus de la rivière rouge.

Sect. 2me. Il est de plus décrété etc; Que le bureau des travaux publics est et demeure autorisé, quand il le jugera convenable à faire boucher aucuns des dits bayous; et à cet effet le dit bureau est et demeure autorisé à employer telle portion des travailleurs de l'Etat qu'il jugera nécessaire. Bien entendu, que la Législature se réserve le droit de faire ouvrir les dits bayous, toutes les fois que l'intérêt public le requerera.

[Signé] ALCEE LABRANCHE, Orateur de la Chambre des Représentans.
CHARLES DERBIGNY, Président du Sénat.

Approuvé le 31 mars 1835.
E. D. WHITE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Théâtre d'Orléans

Mardi 2 juin 1835.

Au bénéfice de la famille de M. Louis, [illegible]

La 1ere représentation de la reprise de

THERESE,

OU L'ORPHELINE DE GENEVE,

Mélodrame en 3 actes, à grand spectacle, de Victor Ducange.

ADOLPHE ET CLARA, et LES 2 PRISONNIERS.

Opéra comique en 1 acte, de Marsollier—musique de Dalayrac.

L'attention des spéculateurs, et du public en général est appelée sur la vente qui sera faite aujourd'hui, à midi précis, à la Bourse Hewlett, par M J. Le Carpentier, encanteur, des superbes propriétés dépendant de la succession de feu A. N. Ledon, et amplement détaillées dans l'avis que nous publions ce jour.

Décédé hier à 4 heures après midi [illegible] Les amis et connaissances [illegible] sont priés d'assister à son convoi qui partira ce matin à 9 heures de la rue des Remparts No. 22.

Décédée, hier à 2 heures après midi, Mme JOHN THIBAUT, née Dubourg. Ses amis et connaissances et ceux de sa famille sont priés d'assister à son enterrement. Le convoi aura lieu à 4 heures et demie, cet après midi, et partira de chez elle, rue du Maine, entre Royale et Bourbon.

AVIS D'ELECTION.

LES électeurs du 2e. district de cette ville et paroisse sont prévenus que l'élection d'un membre du jury de police, pour le dit district, en remplacement de M. B Bacas, démissionnaire, aura lieu Jeudi 11 du courant chez M Lamothe rue de Chartres, sous la présidence de MM Jean Lamothe & Joseph Cheyron.

Les votes, au terme de la loi, seront reçus depuis 9 heures du matin, jusqu'à 3 heures après midi.

2 juin—3ss CHS MAURIAN juge.

Juri de Police de la Paroisse d'Orléans.

SEANCE du 30 mai 1835.

RESOLU que lorsqu'un membre du jury de police, après avoir été dûment prévenu, manquera de se trouver à la séance pour laquelle il aura été convoqué, il sera, sur motion qui en sera faite, cité à comparaître devant le dit jury de police à la séance suivante, pour donner les raisons pour lesquelles il ne s'est point rendu, et à défaut par le dit membre du jury de donner quelqu'excuse valable, ou dans le cas où après avoir été ainsi cité, il refuserait de se rendre à l'assemblée du jury de police, il sera sur motion de tout membre du dit jury, sujet à payer au trésor de la paroisse une amende de trente piastres conformément aux dispositions de la 2me section de l'acte approuvé le 13 mars 1818, intitulé "acte pour amender l'acte supplémentaire aux divers actes relatif aux juris de police, passé le 22 fevrier 1817."

Il est de plus résolu que les citations qui seront servis aux membres délinquants, devront être signées par le secrétaire du juri de police et servies par le connétable du dit juri.

CHARLES MAURIAN, juge.

Pour copie conforme,

2 juin—3 A. CRUZAT, Secrétaire du jury de police.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian juge—Roudez & Gouville contre leurs créanciers. Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers des insolvables ait lieu par devant Wm Boswell notaire public, lundi 15 juin du courant, pour y délibérer sur l'offre faite par E. Gottschalk, de sa démission de syndic des insolvables, et pour en nommer un autre à sa place.

Par ordre de la cour, au greffe—N. Orléans 1er juin 1835.

2 juin—3 P A GUYOL dép greffier

Egaré il y a quelques jours, un cheval ambleur noire, avec le front blanc et une vieille blessure à une des jambes de derrière—une récompense honnête sera donnée à celui qui fera savoir où il peut être trouvé, en s'adressant au greffe de la cour du premier district.

2 juin—3

$10 DE RECOMPENSE.

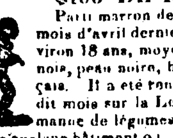

Parti marron dans la matinée du 29 dernier, le mulâtre GEORGE, âgé d'environ 20 ans, grand et maigre. Le public est prévenu de ne pas recevoir ni employer le dit esclave. La récompense susdite sera payée par le soussigné à quiconque arrêtera le dit esclave.

2 juin—3 A H INSCEEH. rue du Canal no 58.

$10 DE RECOMPENSE.

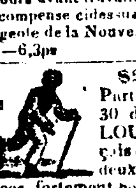

Parti marron de chez le soussigné, vers la fin du mois d'avril dernier, le nègre HENRY, âgé d'environ 18 ans, moyenne taille, grosses joues, air sournois, peau noire, bien pris, parlant anglais et français. Il a été rencontré dans la matinée du 27 du dit mois sur la Levée, près de la halle, avec une manne de légumes que l'on suppose qu'il portait à bord de quelque bâtiment ou bateau à vapeur; on l'avait vu peu de jours avant travaillant à bord du bateau Chesapeake.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans la geole de la Nouvelle Orléans

2 juin—6,3p N B LEBRETON.

$20 DE RECOMPENSE.—

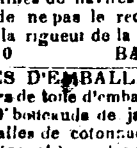

Parti marron de chez le soussigné; le 30 de mai dernier, le griffe nommé LOUIS, créole du pays, parlant français et anglais, âgé d'environ vingt-deux ans, taille de cinq pieds cinq à six pouces, fortement constitué. Il était habillé d'un pantalon de cotonnade bleue et d'une chemise de guingham. Les capitaines de navires ou de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'encourir la rigueur de la loi.

2juin—10 BARTHELEMY FLEITAS.

TOILES D'EMBALLAGE, Sel, Jambons, &c. 250 pièces de toile d'emballage; 2000 sacs de sel des isles turques, 20 boucauts de jambons recouverts, 50 do porc fumé, 25 balles de cotonnades du pays reçus par les dernières arrivages et à vendre par

2 j J THAYER & Co,

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI—Le superbe bateau à vapeur HENRY CLAY, ayant une chambre haute, commandé par J.A. Holton, est prêt à prendre fret, et ayant la plus grande partie de son chargement déjà engagé, partira pour la susdite destination et les ports intermédiaires jeudi 4 du courant, à 4 heures après midi. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

1 juin FORSYTH, GOODWYN & co.

POUR LOUISVILLE.

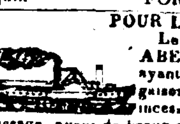

Le bateau à vapeur fin marcheur ABEONA, capitaine W R Shepherd, ayant la plus grande partie de sa cargaison, prête à se rendre à bord, partira incessamment. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements et une chambre haute. S'adresser à TOURNE & BECWITH.

30 mai no 28 et 29 Nouvelle Levée.

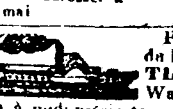

POUR LA MOBILE (par la voie du lac).—Le bateau à vapeur LITTLE WATCHMAN, capitaine Walker, partira du chemin à coulisses, à midi précis, tous les vendredis, pendant toute la saison, S'adresser à bord, ou à

1 mai TOURNE & BECKWITH, 28 et 29, Nouvelle Levée.

EXCURSIONS LE DIMANCHE.

A Mandeville, Louisbourg & Madisonville.

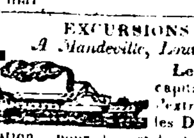

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, à *l'extrémité du chemin à coulisses*, tous les Dimanches, jusqu'à nouvelle publication, pour les endroits ci-dessus, à 9 heures A M. et au retour, partira de Madisonville à 4 heures A M, et arrive à 8 heures A M.

Pour plus amples informations s'adresser à bord au capitaine ou à J. D Bein, rue de la Nouvelle Levée no 17.

30 avril Wm BAGLEY, agent.

PARA VERA CRUZ

La goleta MANILA, admite cargo y pasageros, sera despachada dentro de pocos dias par

2 juin J ALONGO Y FERNANDEZ. Calle de la Leve no 228.

POUR VERA CRUZ.

La goëlette MANILA, prendra du fret et des passagers—Elle sera expédiée dans peu de jours. S'adresser à J ALONGO & FERNANDEZ.

2 juin rue de la Levée no 228

POUR LIVERPOOL—Le brick [illegible], capitaine [illegible] McMann, partira le 7 du courant. [illegible] balles de coton ou pour passage, [illegible] beaux emménagemens, s'adresser à bord vis à vis [illegible]

1 juin [illegible]

A FRETER [illegible] WATCHMAN, [illegible] sont prête à prendre [illegible] colonies. Pour conditions s'adresser à bord vis à vis la rue St. Louis, ou à

23 mai VANCE & GASQUET.

POUR LIVERPOOL [illegible]—Le brick [illegible] PLANTER, capitaine George M Mann, [illegible] est prêt à prendre chargement et peut porter environ 500 balles de coton. Pour conditions, s'adresser à

29 mai G. VANCE & GASQUET.

Le Paquebot pour APALACHICOLA—La goëlette BOLINA capitaine Fish, ayant la plus grande partie de son chargement engagé [illegible]. Pour le reste du fret ou passage s'adresser à bord vis à vis les magasins [illegible] rue de la Nouvelle Levée.

28 mai TOURNE & BECKWITH.

POUR LA MOBILE—La goëlette paquebot EMBLEM, capitaine Hutchings, ayant la majeure partie de son chargement engagé partira mardi prochain. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, au chemin à coulisses, ou à

27 mars TOURNE & BECKWITH, no 28 et 29 N. L.

POUR LA MOBILE (par le fleuve)—Le paquebot régulier ORLEANS, capitaine L. Case, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, au bas du débarcadère des bateaux à vapeur, ou à TOURNE & BECKWITH,

27 mai 28 et 29, N. Levée.

POUR FRET OU PASSAGE—[illegible] Le brick ELIZA DAVIDSON, capitaine [illegible], au port de 2000 barils. Pour les conditions, s'adresser à bord, vis à vis la rue Bienville, ou à HARRISON, BROWN & co.

27 mai rue Royale no 117.

POUR MATAMORAS—La goëlette mexicaine SAN LUIS, capitaine Gastanaga, ayant une partie de son chargement engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord; ou à J. PRATS & FILS.

POUR MARSEILLES (Passage seulement) Le brick danois [illegible] HIRAM, capitaine [illegible], partira pour la susdite destination [illegible] et peut prendre quelques passagers. S'adresser à

27 mai A QUERTIER & BOUTIN.

POUR LE HAVRE, (passage seulement) Le beau navire de première classe TALMA, capitaine Dillingham, partira positivement le 5 juin. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à

25 mai [illegible] PERRET & GALLY.

POUR BORDEAUX—Le navire fin voilier JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, partira positivement le 2 juin et peut encore recevoir 5 ou [illegible] passagers. S'adresser au capitaine à bord, audessous du rail road, ou à

23 mai P. O. SORBE, 118, rue Royale.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve)—La goëlette MAGELLAN, capitaine Cliff, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,

26 mai rue de la Nouvelle Levée, nos 28 [illegible]

POUR LA MOBILE.

La goëlette fine voilière SARAH, capitaine Mildram, ayant la plus grande partie de sa cargaison prête à être embarquée, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage s'adresser à bord vis à vis les magasins ou à TOURNE & BECKWITH.

23 mai no 28 & 29 Nouvelle Levée.

POUR BORDEAUX—Le beau navire BALLOCHAN, no 2, partira du 1er au 5 juin au plus tard. Ce navire a une jolie dunette très commode pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis à vis le rail road, ou à THOMAS BARRETT & co

☞ Les consignataires sont priés de prendre leurs marchandises, le navire étant en déchargement. 18 mai

POUR BORDEAUX

Le navire fin marcheur JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, ayant la majeure partie de sa cargaison assurée, repartira le 1er de juin prochain. S'adresser pour fret ou passage, au capitaine audessous du rail road ou à P O SORBE.

13 mai— 118 rue Royale.

POUR VERA-CRUZ OU MATAMORAS

La goëlette mexicaine fine voilière AMERICA, cap. Ruiz, ayant une partie de son chargement engagé; partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens. S'adresser à bord ou à

29 mai J. PRATS & FILS.

POUR TABASCO

La goëlette mexicaine TITAN, capitaine Sanchez, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

15 mai PRATS & FILS no 52 rue Ste. Anne.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier AMERICA, capitaine Tomkins. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au capitaine ou à [illegible] J. TRICOU.

AVIS—Toutes personnes ayant des réclamations à faire contre la compagnie [illegible] de la Nouvelle Orléans, soit par hypothèque, jugement ou autre cause, sont priées de les présenter au secrétaire de la dite compagnie [illegible] exact des dites réclamations [illegible] qu'il puisse faire droit.

Les directeurs désirent terminer les affaires de la dite compagnie aussitôt que possible. Par ordre,

30 mai—6 DAVID McKIBBON, secrétaire.

☞ Le bureau est Place de la Bourse, no 22.

A VENDRE, environ 200 balles de foin, en lots à la convenance des acheteurs. S'adresser au magasin du soussigné, encoignure de la rue de la Levée et du port, près de la presse à coton d'en bas.

30 mai—3 P. DAUBERT.

AVIS—Les créanciers de la faillite de Medel[illegible] Thomas sont priés de faire connaître le montant de leur créances au syndic soussigné le plus tôt possible.

JN. ROUSSEAU,

29mai ☞ rue Chartres, no 148 entre Toulouse et St. Louis.

LE soussigné partant pour France a l'honneur de prévenir le public qu'il laisse MM, Bordères Frères chargés de sa procuration. En conséquence il prie les personnes qui lui doivent de payer dans le plus court délai.

Il profite de la même occasion pour prévenir MM. les petits marchands de la ville et de la campagne, qu'il a vendu le fonds de son magasin à MM. André frères qui continueront le même genre d'affaires.

ARMANDO,

1juin—2 rue St. Pierre, no 21, ancienne Place d'Armes.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS—Cette banque tire au pair sur Louisville, Kentucky.

2juin JOSEPH SAUL, caissier.

TRAITES sur Paris, Marseille, New York et Philadelphie, à vendre par THEODORE NICOLET & Co.

15 mai no 25 rue Bienville.

HUILE DE BALEINE EXTRAITE L'HIVER.

2000 gallons en bonnes futailles, à vendre par Wm G HEWES & Co.

23 mai no 47 rue du Camp.

VENTES A L'ENCAN.

A VENDRE, un terrain (dont une partie est bâtie) situé rue Bourgogne, entre Ursulines et Hôpital, no. 336, ayant, mesure française, 46 pieds de face sur une profondeur irrégulière de 140. S'adresser au bureau de l'Abeille. 2juin

PAR NEWTON, HOTCHKISS & co.

Rue de Chartres, no. 20—Mardi 2 juin à 10 heures, A. M.

Il sera vendu une quantité de marchandises sèches propres à la saison, et 5 caisses de superbes habillemens dont un grand nombre a été confectionné en France d'après échantillons envoyés de cette ville.

CHAPEAUX—15 caisses de chapeaux de soie et 10 caisses de chapeaux de feutre.

VIN DE PORTO—10 caisses de vieux vin de Porto de qualité supérieure ayant droit au drawback, et 25 quartaux de vin de Barcelone.

FUSILS—20 fusils à deux coups, dix fusils simples et quelques carabines.

ARGENTERIE & PLAQUAGE—Une facture de plaquage de Sheffield et Birmingham, cueillers d'argent et plaquées, couteaux, fourchettes et divers autres articles de quincaillerie. 1juin

PAR F. DUTILLET & DELERY.

Pour cause de départ

IL sera vendu mardi 2 juin prochain, à trois heures et demie de l'après midi, au domicile de D. Barban, rue Condé no 95. entre les rues St. Philippe et des Ursulines, une quantité de meubles consistant en lits complets français et à colonne, armoire, bureaux, sideboard, table, pendule, chaises, régulateur, argenterie, canapé, pots à fleurs, cristal, porcelaine, porte carafe, bassin, plaques remplies de fruits en marbre, faïence, chenets, vins de Bordeaux et de Porto, garnitures de cheminée, tableaux de bon goût, vins, liqueurs etc. et quantité d'autres objets.

Conditions—Pour toute somme audessus de $100 à 60 jours, en billets endossés à satisfaction négociables; et audessous de $100 comptant. 29 mai

Vente de trente quatre terrains de valeur, au faubourg Bouligny—Pa. ISAAC L. McCOY.

IL sera offert en vente par Isaac L. McCoy, à l'Arcade le mardi 2 de juin prochain, TRENTE QUATRE BEAUX TERRAINS situés dans le faubourg Bouligny, formant tout l'ilet no *quarante sept* et la moitié de l'ilet no *vingt quatre*, conformément au plan exhibé à la Bourse.

L'ilet no 47 n'est qu'à trois ilets de face et de distance du chemin à coulisses de Carrollton, et à un ilet de l'avenue Napoléon, à travers de laquelle on a projeté de faire passer une branche du chemin à coulisses de Carrollton jusqu'au fleuve. L'ilet no 24 fait face à la dite avenue—tous ces terrains sont élevés et offrent une belle chance aux personnes qui désirent placer leurs capitaux d'une manière avantageuse.

Conditions: un quart comptant et la balance à 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les dits billets *resteront en possession* du notaire jusqu'à ce que les hypothèques dont ces lots sont maintenant grevés aient été purgées, et que le propriétaire s'engage à faire dans l'espace de trois mois à dater du jour de la vente.

Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Boswell, not. pub. aux frais des acquéreurs. 29 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi prochain, 6juin, à la Bourse de Hewlett, à midi précis:

La négresse MARIA, créole de Lafourche, âgée de 27 ans, bonne cuisinière, excellente blanchisseuse et repasseuse, s'entendant très bien dans le ménage d'une famille, pleinement garantie des maladies et vices prévus par la loi, et son fils George, âgé de trois ans environ. Conditions—comptant. Les actes de vente pardevant Wm. Y. Lewis, not, pub. aux frais des acquéreurs. 2juin

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le mardi 2 juin 1835, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, no [illegible], 6 balles ficelle convenable aux presses. Conditions comptant. 2juin

Succession de feu Jonathan Ball.

VENTE par le register des testaments—Lundi 8 Juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orleans, pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, les esclaves ci-après décrits, savoir,

1 GEORGE, âgé d'environ 45 ans.
2 ELLICK, âgé d'environ 25 ans.
3 NED, âgé d'environ 30 ans.

Ces esclaves seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qu'ils pourront rapporter, à un crédit de 12 mois, les acquéreurs fournissant leur obligation caution suffisante et hypothèque sur les esclaves.

W F C DUPLESSIS, rég des testaments.

L'acte de vente sera passé pardevant Hilaire B Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 mai

Succession de Jean Davason.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la Cour,

2 juin W F C DUPLESSIS, rég. des test.

Succession de feu madame Caroline Salvant, veuve Jean Leben décédée épouse Pierre Garcia.

VENTE par le régistre des testamens—Lundi 8 juillet 1835—J'exposerai en vente à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orleans, les esclaves ci-après nommés appartenant à la succession de feu madame Caroline Salvant veuve Jean Leben épouse Pierre Garcia.

1o MARIE, mulâtresse, âgée de 20 ans, dans l'habitude d'aller en marronnage, sachant un peu blanchir et repasser.
2o LAURETTE, négresse de 20 ans, sachant un peu blanchir, repasser et un peu la cuisine.
3o HELENE, griffonne, d'environ 30 ans, dans l'habitude d'aller en marronnage et adonnée au vol.
4o WILLIAM, mulâtre, âgé de 25 ans, dans l'habitude d'aller marron, charretier, blessé au poignet gauche.

Conditions de la vente: un tiers comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, rég. des test.

Les actes de vente seront passés pardevant G Feraud notaire public aux frais des acquéreurs, 2 [illegible]

Succession de P M A Peychaud.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le syndic des créanciers de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

2 juin W F C DUPLESSIS, rég. des test.

MARCHANDISES SECHES.

REÇUES par les navires Louisville, Nashville et St [illegible], et à vendre à bas prix:—Nattes de Canton; toiles d'Irlande; [illegible] pièces; toiles à draps de 10 à 12 quarts; linge de table damassé; velours noirs de soie et coton, soieries noirs et de couleur; cotonades de toutes espèce; cotons de Lowell 3-4 et 4-4; gaze de linon à carreaux, mousseline à raies de tabac et de satin; gants de fil blancs et noirs, gants [illegible]; bas de soie et de coton blancs, noirs et couleur; dimity pour meubles, courtepointes de [illegible] grande largeur; étoffes à moustiquaires unies et brochées; bombazettes et bombazines noires; batistes, jaconets, [illegible] Suisses et mousselines à carreaux et à dessins; checks pour meubles; mouchoirs de batiste française unis et brodés; coutil blanc; ceintures unies brodées et à torsades; corsets de la fabrique de McWeathersby du dernier goût; nappes et serviettes double damassés; mouchoirs superfins de batiste à bas prix; voiles de gaze blancs et en couleur.

Ainsi qu'une grande variété d'autres belles marchandises fraîches très convenables aux marchands de la ville et de la campagne, à vendre par ANDREWS & FRERES,

2 juin no 19 rue de Chartres.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Kentucky, venant de New York, 50 barils eau de vie, 4me preuve; 50 rum de Portland; 100 caisses blanc de baleine; 30 balles clous de girofle; 100 caisses savon; 200 caisses raisins.

2 juin LEGENDRE & SAMORY, 54, rue Toulouse.

PANTAS—20 balles de forte cotonnade écrue, 20 caisses do blanche, convenable pour le marché mexicain en débarquement du navire Kentucky, à vendre par

2juin LEGENDRE & SAMORY, 54, rue Toulouse.

CUGELLU LAPEYRE & Co. offrent à vendre 250 sacs de café de la Havane, fin vert; 60 balles de tabac de Cube en feuille; 8 do Vuelta Abajo; 200 milliers de cigars de toutes qualités.

17 caisses de sabres, 2 caisses de schales de soie } Adoptés au marché Mexicain. 2 juin

A LOUER—Par la Compagnie des Améliorations—Une maison neuve située à l'encoignure des rues Esplanade et Bourgogne. S'adresser au bureau de la compagnie rue Royale no 134. J H RABOTEAU, secrétaire.

1 juin

SI M. BENJAMIN DAUCE, natif de St Servan, France, se trouve à la Nouvelle Orléans, il est prié de passer à bord du navire français le Ballochan, capitaine Dufour ou au bureau de l'Abeille, où on lui communiquera des nouvelles l'intéressant.

Si M B Daucé n'est pas à la Nouvelle Orléans, on prie les personnes qui peuvent fournir quelques renseignemens sur son compte d'avoir la bonté de s'adresser comme il est ci-dessus.

M. B Daucé est âgé de 34 ans, il fut naturalisé citoyen américain à New York en 1825. Marin de profession, il a servi en 1826 second à bord du navire *Lucy*, de New York, capitaine Wm. Jack Ford, qui ne le connaissait que sous le nom de Charles Aimé. Depuis 1829, il parait qu'il passait tous les hivers à la Nouvelle Orléans. En 1830 il était à la Havane, et en 1831, de retour à la Nouvelle Orléans, où, écrivait-il à sa famille, il avait des fonds placés. Depuis cette époque on n'en a plus entendu parler. Les personnes qui l'auraient connu sont priées, au nom de sa famille, de fournir tous les renseignemens possibles pour parvenir à savoir quel est son sort actuel. 30 mai

CHANGE sur New York, à vendre par JOHN McMILLAN.

18 mai no 31 rue du Canal.

CHANGE sur Londres et Paris, à vendre par JOHN McMILLAN

18 mai no 31 rue du Canal.